

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 septembre 2021

PROROGATION DE L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE DANS LES OUTRE-MER - (N° 4428)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL7

présenté par

Mme Obono, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 4, supprimer les mots :

« , des îles Wallis et Futuna ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe parlementaire LFI s'oppose à la possibilité d'un état d'urgence sanitaire de plus d'un mois déclaré par un décret pour les îles de Wallis et Futuna.

A l'heure où ces îles pacifiques ne comptent plus de personne infectée par le covid-19, il conviendrait plutôt pour le gouvernement de proposer une stratégie concrète de renforcement de la vaccination des Wallisiens. En effet, au 19 août, seulement 43% des habitants de Wallis et Futuna avaient une scéma vaccinal complet, contre 60% de l'ensemble des Français. C'est près d'un tiers de moins de vaccinés à Wallis et Futuna et le signe de l'échec d'une politique sanitaire adaptée aux réalités locales.

Le Conseil scientifique invitait à "Anticiper en Outre-mer", mais cela ne peut se résumer à anticiper la déclaration d'un état d'urgence sanitaire, allongé qui plus est, pour Wallis et Futuna.